



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité Sainte-Sophie d'Halifax**

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 14 janvier 2014, à 20:00 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

01-01-14  
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

02-01-14  
Procès-verbaux  
10 décembre

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 10 décembre 2013 soient acceptés et que l'on dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

03-01-14  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	12 462.46 \$
Compte à payer :	<u>279 617.13 \$</u>

Total des paiements	291 998.63 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

04-01-14  
Indexation  
salaires

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité que le salaire des employés municipaux soit augmenté de trois pour cent (3%) pour l'année 2014, en excluant les employés ayant signés un contrat de travail en novembre 2013.

ADOPTÉ



**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité Sainte-Sophie d'Halifax**

N° de résolution  
ou annotation

**05-01-14  
Mairesse  
suppléante**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Manon Lambert, mairesse suppléante pour l'année 2014.

ADOPTÉ

**06-01-14  
Projet égout  
PIQM**

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'ANNULER la résolution 158-12-13.

DE MANDATER ET D'AUTORISER la « Municipalité régionale de comté de L'Érable par l'entremise de l'ingénieur junior Anick Gagnon Gagné » à préparer et présenter au MAMROT tous les documents requis pour déposer et soutenir une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - PIQM /volet 1.5 », le tout afin d'obtenir l'aide financière nécessaire pour permettre la réalisation des travaux de mise aux normes des infrastructures municipales projetées (conduites). Les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉ

**07-01-14  
Acquisition  
Débitmètre**

Il est proposé par Jean Levasseur, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un débitmètre pour le système d'eau potable, de la compagnie Danovar inc. à un coût de 19 401.87 \$ plus les taxes applicables, tel que mentionné dans la soumission # 3942 du 14 janvier 2014, ainsi que les coûts supplémentaires de 860 \$ pour mettre en place le système mono-bloc.

ADOPTÉ

**08-01-14  
Mandat à  
Gérald Ouellet**

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater M. Gérald Ouellet, de Services Conseils CGO pour la préparation de l'étude et la validation de la mise aux normes du réseau d'égout pluvial de la Municipalité, selon un tarif horaire de 100 \$, tel que mentionné dans son offre de services professionnels en date du 14 janvier 2014.

ADOPTÉ

**09-01-14  
Jeudis en  
Chansons**

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de déposer la candidature de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax afin de pouvoir offrir un spectacle dans la communauté à l'été 2014, dans le cadre des Jeudis en chansons organisés par la SSJB Centre-du-Québec. La municipalité déboursera un coût de 150\$ pour ce spectacle, plus les frais reliés à la SOCAN d'environ 35 \$.

ADOPTÉ



N° de résolution  
ou annotation

10-01-14  
Location  
Érablière

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité Sainte-Sophie d'Halifax**

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de louer l'érablière de la municipalité située sur une partie du lot 1036, à la compagnie 9212-6705 Québec inc., représentée par M. Marc Fauchon résidant au 38 rue Leclerc, à Victoriaville.

Les frais et honoraires du bail, de leur publicité et des copies pour toutes les parties seront entièrement à la charge du locataire.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉ

11-01-14  
Projet Mada

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'un projet de sentier pédestre dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). De plus la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉ

12-01-14  
Avis recom-  
mandé taxes  
en retard

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues.

De plus, la municipalité est autorisée à charger des frais d'administration, de poste et la désignation notariée pour les dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉ

13-01-14  
CPTAQ  
Raphaël  
Demontigny-  
Houle

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Monsieur Raphaël Demontigny Houle, laquelle consiste au désir de morceler une partie de la propriété de son père (Sylvain Houle) d'une superficie approximative de 4 600 m<sup>2</sup> et d'y construire une résidence.

**Attendu que** la demande se situe sur le lot 569 du Cadastre du Canton d'Halifax.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le demandeur.

**Attendu qu'en** vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité Sainte-Sophie d'Halifax

**Attendu que** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe variant entre 4, 5 et 3 comportant des limitations de topographie (T) et de sols pierreux (P) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

**Attendu qu'il y a** peu d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'emplacement visé est en friche et d'une superficie de 4 600 m<sup>2</sup>, ce qui ne nuira pas à l'utilisation du lot et à un développement éventuel de la propriété agricole actuelle.

**Attendu qu'il y aura** aucune conséquences négatives sur les activités agricoles déjà existantes et futures de la propriété actuelle et ne changera pas et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins en raison de l'éloignement du bâtiment d'élevage le plus près se trouvant à 800 mètres au sud-ouest.

**Attendu qu'il y a** très peu de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, car le bâtiment d'élevage (vaches laitières) le plus près se situe à environ 800 mètres de distance au sud-ouest.

**Attendu qu'il y a** très peu d'espace disponible en zone non-agricole et que le seul espace potentiel n'a pas reçu les autorisations nécessaires (rue, lotissement, égouts, aqueduc). Par conséquent, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera légèrement affectée car les unités foncières du secteur ont une superficie minimum de 40 hectares, à l'exception d'une seule à 890 mètres de distance au nord-ouest.

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont les superficies seront normalement suffisantes pour y pratiquer l'agriculture car la propriété restante sera d'une superficie de 39,81 hectares.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉ



**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité Sainte-Sophie d'Halifax**

N° de résolution  
ou annulation

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Laganière, conseiller, qu'à une séance ultérieure il présentera ou fera présenter un règlement sur un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), monsieur Sylvain Laganière, conseiller, présente, sous forme de résumé, le projet de règlement « Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax ».

14-01-14  
Don

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de verser un don de 50 \$ au Réseau Prévention Suicide des Bois-Francs pour leur activité bénéfique du 4 février 2014 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ

15-01-14  
Journées  
Persévérance  
Scolaire

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
DANS NOTRE MUNICIPALITÉ  
2014-2017**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de déclarer que la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie les *Journées de la persévérance scolaire* par cette résolution valide pour les 4 prochaines années.

Nous nous engageons à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire lors des Journées de la persévérance scolaire en février de chaque année, soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre municipalité. Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragements tels : envoi de cartes d'encouragements ou réalisation d'une activité dans notre communauté (informations et suggestions sur le site internet [www.jps-cdq.com](http://www.jps-cdq.com)).

ADOPTÉ



N° de résolution  
ou annotation

16-01-14  
Politique  
D'accueil

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Thérèse Beaudette et M. Marcel Noury, responsables de l'accueil des nouveaux résidents dans la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

ADOPTÉ

17-01-14  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 21 :00 heures.

ADOPTÉ

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Suzanne Savage, directrice générale/  
secrétaire-trésorière